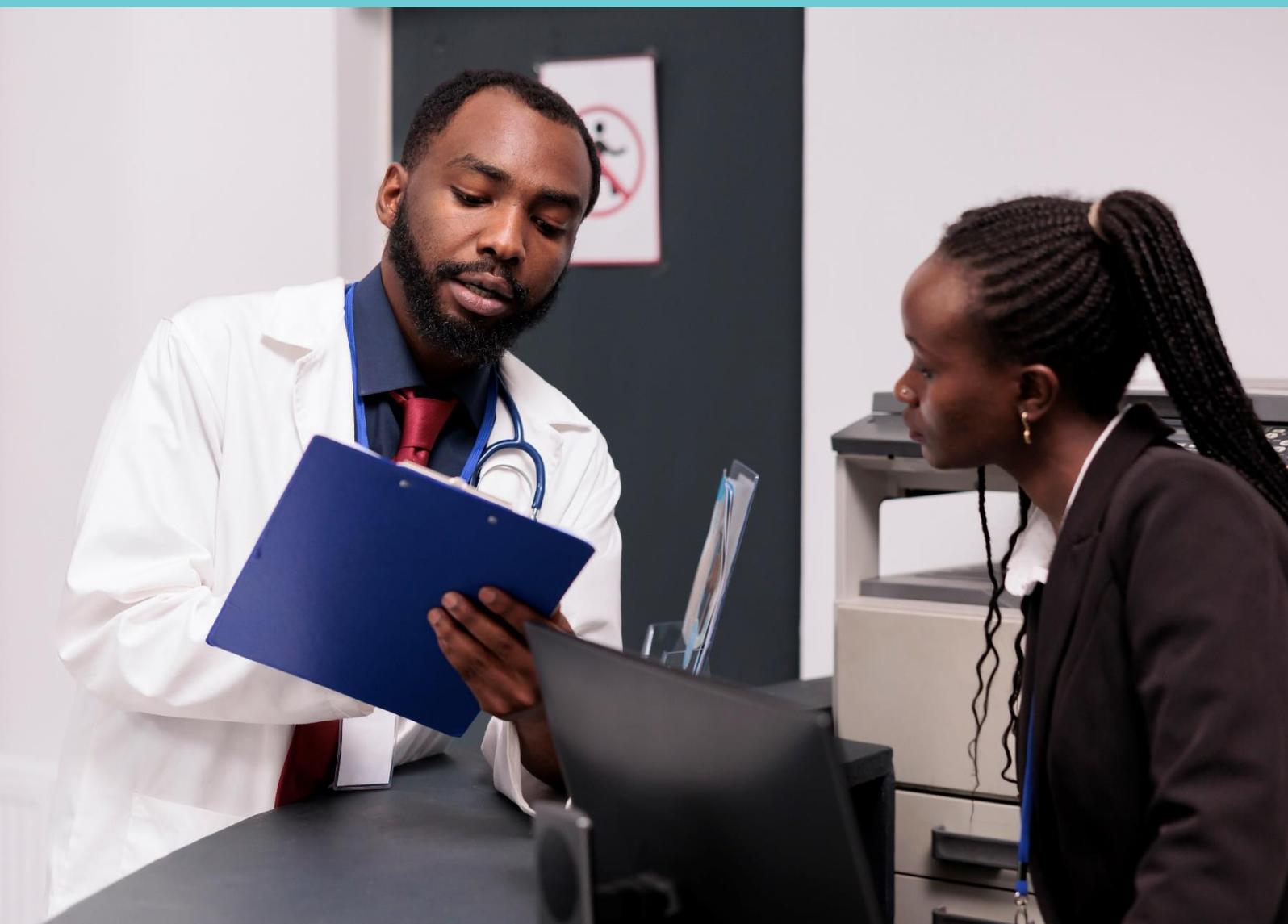




# LIVRET D'ACCUEIL

**VOTRE CLINIQUE BAUME DE GALAAD**



# SOMMAIRES

<b>SOMMAIRES</b> .....	<b>2</b>
<b>EDITORIAL</b> .....	<b>3</b>
<b>I. DEFINITION OPERATIONNELLE</b> .....	<b>4</b>
<b>DE QUELQUES TERMES</b> .....	<b>4</b>
<b>II. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE</b> .....	<b>5</b>
<i>II.1 Plan d'accès ou de masse</i> .....	<i>5</i>
<i>II.2 Statut et organisation</i> .....	<i>5</i>
<b>III. VOTRE ADMISSION</b> .....	<b>6</b>
<i>III.1 Vos démarches administratives</i> .....	<i>6</i>
<i>III.2 Document à présenter et information à transmettre à l'admission</i> .....	<i>6</i>
<b>Une pièce d'identité :</b> .....	<b>6</b>
<i>IV.1 Vos frais d'hospitalisation</i> .....	<i>7</i>
<i>IV.2 Effets personnels à apporter</i> .....	<i>7</i>
<i>IV.3 Objet de valeurs</i> .....	<i>7</i>
<i>IV.4 Les repas</i> .....	<i>7</i>
<b>IV. VOTRE SEJOUR</b> .....	<b>7</b>
<i>IV.5 Les repas pour vos proches</i> .....	<i>8</i>
<i>IV.6 Boissons, tabac et autres produits illicites</i> .....	<i>8</i>
<i>IV.7 Les visites</i> .....	<i>8</i>
<b>V. VOTRE SORTIE</b> .....	<b>10</b>
<i>V.1 Modalités de sortie</i> .....	<i>10</i>
<i>V.2 Formalités de sortie</i> .....	<i>10</i>

## EDITORIAL

Ce livret d'accueil a pour objectif de vous apporter toutes les informations utiles concernant votre hospitalisation, les services et les informations dont vous pouvez bénéficier. Parce que chaque patient est unique, nos professionnels sont mobilisés pour vous assurer un accompagnement sécurisé et adapté à vos besoins. Vous êtes partenaires de vos soins et nos équipes s'engagent à être à votre écoute tout au long de votre séjour. Soucieux de toujours répondre à vos attentes, nous vous invitons à compléter le questionnaire joint au livret, afin de contribuer à l'amélioration de nos pratiques. Les professionnels de la clinique Baume de Galaad vous remercient de votre confiance et vous souhaitent la bienvenue.

*Nos vœux de prompt rétablissement vous accompagnent.*



# I. DEFINITION OPERATIONNELLE DE QUELQUES TERMES

Certains termes employés dans ce document peuvent vous paraître abstrait ou porter à confusion. Pour faciliter votre compréhension, nous vous proposons leur sens dans ce contexte précis.

**Patient hospitalisé** : Tout malade mis en observation ou admis en hospitalisation dans un établissement de santé.



**Etablissement de santé** : Toute structure de soins publique ou privée (à but lucratif ou non lucratif), à vocation nationale, régionale ou locale.

**Accompagnant** : Personne formellement désignée pour rester au chevet du patient hospitalisé de façon permanente.

**Visiteur** : Toute personne n'ayant pas le statut d'accompagnant et qui vient ponctuellement rendre visite à un ou des patients hospitalisés.



**Infections associées aux soins** : Toute maladie contractée au cours ou au décours des soins par le malade, son accompagnant ou le personnel de santé et qui n'était ni présente ni en incubation au début.

**Hygiène hospitalière** : Ensemble des mesures systématiques ou individuelles permettant de prévenir les infections associées aux soins

# II. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE

## II.1 Plan d'accès ou de masse



## II.2 Statut et organisation

La clinique Baume de Galaad est un établissement privé de santé



### III.1 Vos démarches administratives

Les formalités administratives doivent être effectuées lors de votre arrivée à la clinique. Ces formalités sont indispensables, elles nous servent à vous identifier pour assurer la sécurité de votre suivi médical et permettre la prise en charge financière de vos frais d'hospitalisation par les organismes auxquels vous êtes affilié si vous avez une couverture santé.

Une équipe vous accueille à l'entrée de la clinique du lundi au vendredi, de 07h à 15h sans interruption.



### III.2 Document à présenter et information à transmettre à l'admission

#### Une pièce d'identité :

- **carte d'identité,**



- **passport,**



- **titre de séjour**



- > **Votre carte d'affiliation à une assurance ou à une mutuelle de santé.**



## IV. VOTRE SEJOUR



### IV.1 Vos frais d'hospitalisation

Les tarifs des prestations de l'établissement sont affichés au hall d'entrée à la réception.

Les frais d'hospitalisation se composent :

- a. **Du prix de journée** : il correspond à la prise en charge d'une journée de soins infirmiers ainsi que de suivi médical.
- b. **Des frais de chambre** : la clinique vous laisse suivant vos dispositions personnelles le choix entre trois niveaux de chambres.
  - ✓ Chambre commune climatisé
  - ✓ Chambre commune ventilé
  - ✓ Chambre individuelle climatisée
- c. Des frais pharmaceutiques pour le traitement médicamenteux au cours de l'hospitalisation.

domicile ou à vos proches tout objet de valeur dont de la détention n'est pas justifiée durant la durée de votre séjour dans l'établissement (espèces, bijoux, carte de crédit, chéquiers, etc...).

Si décidez néanmoins de les garder auprès de vous, la responsabilité de la clinique ne pourra pas être engagé en cas perte, de vol ou de détérioration. Aucun dédommagement ne sera effectué.

### IV.4 Les repas

Les repas sont préparés par le service **Restauration** de la clinique. Dès votre arrivée, un soignant recueillera les aliments ou les plats que vous ne souhaitez pas consommer, et notera les éventuelles allergies.

### IV.2 Effets personnels à apporter

Vous devez apporter votre linge (serviettes, gants de toilette, pyjama, chemise de nuit, robe de chambre...) et votre nécessaire de toilette. La clinique ne fournit pas de linge de toilette.

### IV.3 Objet de valeurs

La clinique est un lieu ouvert et malgré notre vigilance, les vols sont des situations qui peuvent survenir lors de votre séjour.

Veillez donc à laisser à votre

- > *Le petit déjeuner qui est servi entre 7h et 8h30 (horaires pouvant varier en fonction de certaines circonstances)*
- > *Le déjeuner est servi entre 11h30 et 12h30.*
- > *Le diner est servi entre 18h et 19h.*

Il est déconseillé de conserver de la nourriture dans la chambre pour des raisons d'hygiène et de sécurité alimentaire.

#### IV.5 Les repas pour vos proches

Vos proches peuvent bénéficier d'un repas accompagnant. Les tickets repas sont en vente à la caisse tous les jours.

#### IV.6 Boissons, tabac et autres produits illicites

Conformément à notre réglementation, il est interdit de fumer à l'intérieur de l'établissement, y compris dans les chambres individuelles pour des raisons d'éthique et de sécurité incendie.

L'usage des cigarettes électronique est également prohibé. Cette interdiction s'applique à tous : hospitalisés, visiteurs, accompagnants et soignants.

L'introduction de boissons alcoolisées ou produits illicites à l'intérieur de la clinique est formellement interdite.

#### IV.7 Les visites

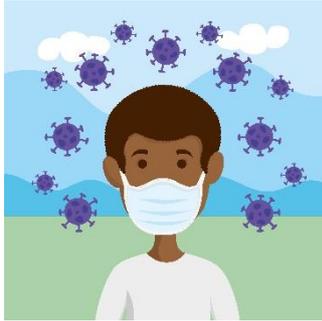
a. Règlement intérieur des visites

Les visites sont autorisées les jours ouvrables de :

- ✓ **6h à 7h,**
- ✓ **12h30 à 14h30,**
- ✓ **18h à 20h30, sauf dérogation.**
  - 👉 **Les jours fériés et week-ends de 10h à 20h. Elles peuvent être limitées par décision médicale en fonction des services.**
  - 👉 **Dans la plupart des cas, il est souhaitable qu'un membre de votre famille ou qu'un proche reste auprès de vous nuit et jour.**
  - 👉 **Les visiteurs entrant dans une chambre doivent se désinfecter les mains avec une solution hydro-alcoolique.**

### Expliquez à vos proches :

- ☞ de ne pas venir à l'hôpital vous rendre visite s'ils sont contagieux (grippe, rhume, varicelle, etc.)



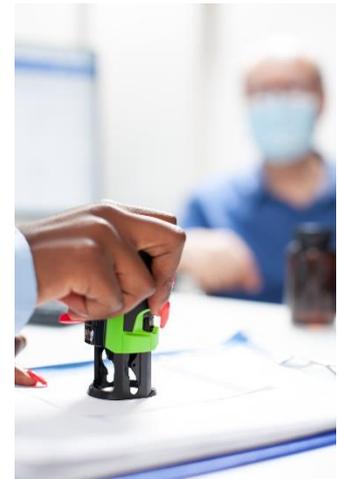
- ☞ de ne pas se coucher ou s'asseoir sur les lits
- ☞ de ne pas mettre les pieds sur le matériel hospitalier pour votre propre sécurité
- ☞ de ne pas venir avec leurs enfants de moins de 15 ans
- ☞ de ne pas venir nombreux, afin de respecter votre convalescence

Tout au long de votre séjour, vous vous êtes familiarisé à la réalité de notre établissement de santé. Il est important pour vous maintenant de savoir comment vous pouvez quitter la clinique et que faire avant de partir.

### V.1 Modalités de sortie

La date de votre sortie est décidée par votre médecin traitant. Il peut s'agir d'une guérison de votre problème de santé, ou d'une référence ou évacuation dans un autre établissement de santé plus équipé pour une meilleure prise en charge.

Si vous désirez mettre un terme à votre séjour malgré un avis contraire des médecins, vous devrez signer une décharge dont les conditions vous seront données par le personnel soignant.



### V.2 Formalités de sortie

Quel que soit la raison qui motive votre sortie, vous devez remplir quelques formalités. Sur le plan des documents de soins, le médecin procédera à la clôture de votre dossier et remplira tous les documents relatifs à la poursuite de vos soins à domicile. Avant votre sortie, le personnel soignant vous remettra une facture de sortie que vous devez présenter à la caisse pour vous acquitter de vos frais d'hospitalisation. Les modalités de paiement des frais sont fonction de votre statut à l'admission et du système de recouvrement en vigueur dans notre clinique. Une fois toutes les formalités administratives et financières



remplies, le personnel de santé vous donnera les conseils pratiques pour la continuité de vos soins ainsi que les règles d'hygiène à observer avant votre sortie de la clinique. Retenez que toutes les bonnes

pratiques d'hygiène que vous avez intégrée durant votre séjour doivent désormais faire partie de vos habitudes de vie.

Merci de les partager à votre entourage pour la promotion d'une vie saine de tous.